

Charte de bonne conduite nuMog

Afin que l'espace de coworking nuMog demeure un lieu sympathique où il fait bon vivre et travailler, tous les usagers des lieux sont priés de bien vouloir respecter les principes suivants :

Préambule

L'espace de coworking nuMog est un espace de travail ouvert et partagé.

Personnes concernées

La présente Charte s'applique à toutes les personnes inscrites à l'espace Coworking nuMog.

Chaque personne utilisant l'espace nuMog est considérée comme ayant accepté les termes de la présente Charte et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de cette Charte.

Respect de l'Espace de Coworking

Chaque coworker s'engage à respecter les équipements, le mobilier, et l'aménagement de l'espace, et à respecter les règles de politesse et courtoisie envers la communauté des coworkers et les éventuels visiteurs de l'espace.

Tenue et comportement

Les personnes sont invitées à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux de l'espace de coworking nuMog.

Usage du matériel

Les coworkers sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet, et à respecter le matériel éventuellement apporté par les autres coworkers.

Utilisation calme de l'espace

Chaque coworker s'engage à respecter le calme d'autrui, et à se comporter de façon à entretenir de bonnes relations avec les autres utilisateurs de l'espace nuMog.

Téléphone et autres activités sonores

Chaque coworker s'engage à éviter d'utiliser les téléphones dans l'espace de coworking si ces appels téléphoniques peuvent gêner les autres coworkers.

Si la salle de réunion est libre, elle sera utilisée en priorité pour passer ces appels téléphonique. Sinon, la galerie de l'Horloge sera utilisée.

L'espace nuMog est un espace de travail partagé, chacun respecte le besoin de silence des autres coworkers.

Coin cuisine et Nourriture

L'utilisation de l'espace cuisine est libre, chaque coworker prendra garde de ne pas déranger inutilement les autres coworkers lors de ses repas.

Règles et bonnes pratiques spécifiques à l'épisode du Covid-19 (à appliquer jusqu'à nouvel ordre)



Réservation obligatoire

Si vous souhaitez venir travailler dans l'espace nuMog, la réservation sera obligatoire à partir du 25 mai 2020. Nous limiterons à 5 coworkers maximum la capacité d'accueil de l'espace. Chaque coworker régulier se verra affecter une place fixe, qui ne pourra pas être utilisée par un autre coworker.



Aération et entretien des locaux

Chaque jour, les locaux seront aérés durant 15 minutes.

Les locaux seront entièrement nettoyés et désinfectés chaque semaine, et du matériel de nettoyage sera mis à disposition pour désinfection régulière dans la journée.



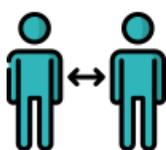
Utilisation du matériel partagé

L'usage des WC, robinets, frigo, machine à café, ou tout autre matériel partagé, devra être restreint à son strict minimum. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à proximité afin de se laver les mains avant et après chaque utilisation.



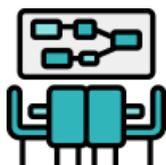
Hygiène individuelle

Chaque coworker sera tenu de se laver régulièrement les mains, du savon, des serviettes à usage unique et des solutions de gel hydro-alcoolique seront mis à disposition. Le port de masque ou de visière translucide à l'intérieur de l'espace est conseillé mais non-obligatoire.



Distanciation sociale

Chaque coworker devra respecter une distanciation vis-à-vis des autres coworkers. Un espace d'au moins 4 m² sera affecté à chaque coworker.



Utilisation de la salle de réunion

La salle de réunion ne pourra être réservée qu'une seule fois par jour, et pour un maximum de 5 personnes.



Prévention, dialogue et affichage

Au-delà des règles et bonnes pratiques officielles, chaque coworker pourra échanger avec le référent Covid-19 de l'espace. Les règles et bonnes pratiques seront affichées dans l'espace nuMog, et dans la salle de réunion.